



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2017

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

Recu le 29.10.2017

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP - PARIS 13E MAISON BLANCHE
101 RUE DE TOLBIAC
75630 PARIS CÉDEX 13

eco' pli 77 LOGNES PIC 25.09.17 CI0202



5480007375 0004

MME BOUADAN LYDIA
14 ALL DE L ORME
93140 BONDY

5480007375 0004

Vos références

Numéro fiscal : 05 77 403 760 332 C
Référence de l'avis : 17 75 6501484 65

Numéro de propriétaire : 113 F05374P

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIÉTAIRE 4121 MFD4XQ
MME FAUCHEUR LYDIA MARIE M

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 04/08/2017
Date de mise en recouvrement : 31/08/2017

Votre situation

MONTANT À PAYER

Au plus tard le **16/10/2017**

505,00 €

Attention : l'enveloppe retour est réservée au paiement par TIP ou par chèque bancaire.
LES COORDONNÉES BANCAIRES NE SONT PAS MENTIONNÉES SOUS LE CADRE SIGNATURE
EN CAS DE MODIFICATION, JOIGNEZ UN RIB.

Partie à détacher suivant les pointillés

Pour payer par smartphone ou tablette, flashez ce code avec l'application Impots.gouv

Le montant correspond à la moitié des locaux correspondants, des locaux professionnels et la cotisation en 2017 appelée « cotisations locales ». Si vous êtes un professionnel, cette révision

Pour la 1^{ère} année des 10 ans de lissage (année 2017), la cotisation lissée est ainsi égale à :
cotisation révisée - (lissage annuel x 9 ans).
Pour la 2^{ème} année des 10 ans de lissage (année 2018), la cotisation lissée sera égale à :
cotisation révisée - (lissage annuel x 8 ans).
Et ainsi de suite...

Variation ④

Elle correspond à la variation des montants entre la ligne « Cotisation totale » et la ligne « Cotisation 2016 ».

Rendez-vous sur **impots.gouv.fr**, si vous souhaitez :

obtenir votre avis d'impôt, dans « Mon espace – particulier » (disponible uniquement pour les particuliers)

obtenir plus de détails sur votre taxe foncière, en consultant la brochure pratique « Impôts locaux » disponible sur [www.impots.gouv.fr](#) > [Ver mes impôts, taxes...](#) > [Quels impôts dois-je payer ?](#)

obtenir plus de détails sur la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, dans [Professionnel > Gérer mon espace](#) > [Je suis propriétaire ou je suis occupant d'un local professionnel](#) > **LES GRANDS PRINCIPES DE LA RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS**

Pour plus d'explications sur la rubrique « Comment payer mes taxes foncières ? »

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et **poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.**
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr**
- ⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 034* - courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE CS 69533 34960 MONTPELLIER CEDEX 2
Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)*.
Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubriqué « Contact ») :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
- Sur le paiement de votre impôt :
SIP PARIS 13E MAISON BLANCHE
101 RUE DE TOLBIAC 75630 PARIS CEDEX 13
Tél : 01 80 98 50 99
 - Sur le montant de votre impôt :
CDIF PARIS SUD SECT. PARIS 13EME ARRONDISSEMENT 6 RUE PAGANINI
75972 PARIS CEDEX 20
Tél : 01 70 23 49 40

* (Service 0,06 €/min + prix appel)

Département : 758 PARIS

Commune : 113 B PARIS 13

TF 2017		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016		8,37%	%	%	5,13%	0,652%	6,21%	%	
Taux 2017		8,37%	%	%	5,13%	0,652%	6,21%	%	
Adresse		106 AV D ITALIE							
Base ①		2369			2369	2369	2369		482
Cotisation		198			122	15	147		
Cotisation lissée ②									
Adresse									
Base ①									
Cotisation									
Cotisation lissée ②									
Cotisations									
2016		198			121	15	147		482
2017		198			122	15	147		
2017		198			122	15	147		
Cotisation totale ③					+0,83%	0%	0%	%	
Variation ④		0%	%	%					
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2016		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2017		%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisations									
2016							%	%	
2017							%	%	
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
		Dégrèvement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles commune	Majoration base terrains constructibles intercommunalité	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « Collectivité »									

Suite à la mise en place de la Métropole du Grand Paris, la part intercommunale de taxes foncières est perçue par la commune.
Les taxes spéciales comprennent la TSE Grand Paris pour 5€
et la taxe additionnelle spéciale annuelle Ile-de-France pour 5€.
Le versement net de votre commune au fonds de solidarité de la région Ile-de-France s'élève à 171 370 387 €.

- Frais de gestion de la fiscalité directe locale
- Dégrèvement « Habitation principale »
- Dégrèvement JA « État »
- Dégrèvement JA « Collectivité »

23